

Déclarations de ministres

Je suis heureux que l'Année internationale de la paix nous ait fourni l'occasion, 40 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, de réfléchir sur les conditions de survivance de nos droits et sur notre survivance en tant qu'êtres humains. Au nom de tous les Canadiens, je tiens à vous dire que nous demeurons aussi engagés à l'égard de la Déclaration universelle que nous l'étions il y a trente-huit ans.

Le mois dernier, le gouverneur général, Madame Jeanne Sauvé, recevait la Médaille Nansen des mains du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Jean-Pierre Hocké. Cette distinction n'a pas été accordée à un citoyen du Canada en particulier, monsieur le Président, mais bien au peuple du Canada, et je cite, «en reconnaissance de sa contribution importante et soutenue à la cause des réfugiés».

• (1610)

Créée en 1954, la Médaille Nansen était ainsi accordée pour la première fois à un pays. Je pense que cela en dit long sur l'amour de la liberté, pour lequel nous sommes reconnus et respectés dans le monde entier. Quand nous parlons de droits de la personne au Canada, monsieur le Président, cela signifie l'égalité pour tous les Canadiens, sans égard au sexe, à la langue, à la race, à la religion, à la situation économique ou aux déficiences.

[Français]

Par exemple, le respect que le Canada voue à ses deux principaux groupes linguistiques se reflète dans la Loi sur les langues officielles qui fait actuellement l'objet d'un examen approfondi de la part du ministère de la Justice. En outre, le gouvernement songe à apporter plusieurs améliorations très importantes à l'utilisation des deux langues officielles dans nos relations avec les provinces, les associations bénévoles et le secteur privé. Pour sa part, le président du Conseil du Trésor est en train de mettre au point une gamme complète d'initiatives visant à améliorer encore davantage la situation faite à nos langues officielles dans les institutions fédérales.

En plus de l'anglais et du français, des douzaines d'autres langues ancestrales sont parlées d'un bout à l'autre du pays. En reconnaissance de la richesse culturelle inhérente au plurilinguisme, le gouvernement appuie des initiatives qui encouragent la conservation des langues et des cultures.

[Traduction]

Si nous avons fait des progrès remarquables au cours des quatre dernières décennies, nous devons continuer à aller de l'avant pour faire gagner du terrain à nos notions d'égalité et de liberté. Bien que nous ayons inscrit notre Charte des droits et libertés dans la Constitution du Canada il y a quatre ans, il ne s'agissait-là que d'une des étapes importantes à franchir.

Comme vous le savez, le secrétariat d'État finance le programme de contestation judiciaire par l'entremise du Conseil canadien de développement social. Le règlement, devant les tribunaux, de cas précis en vertu des dispositions de la Charte contribuera également à faire évoluer et à améliorer notre notion d'égalité et notre perception des moyens à prendre pour la concrétiser.

Il s'agit d'un important progrès pour les Canadiens, monsieur le Président. Le gouvernement a pris le ferme engagement de pleinement mettre en oeuvre la Charte. De toute évidence, notre volonté de laisser s'exprimer les contestations en

matière de droits fondamentaux et de fournir les moyens d'assurer un plein accès aux tribunaux témoigne de notre engagement à l'égard d'un des éléments clés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit à un recours effectif contre la violation des droits.

La défense des droits de la personne et la promotion du respect de ces droits ne se limitent pas aux institutions du Canada. Ce respect doit demeurer le fondement inébranlable de la vie individuelle et collective. La meilleure protection pour les droits de la personne, c'est un public conscient et éclairé.

Le rôle du secteur bénévole—nos centaines d'organismes dévoués sans but lucratif—est particulièrement important dans cette optique. Ces groupes intimement mêlés à la vie des collectivités locales, associent des millions de Canadiens à leurs efforts.

[Français]

En cette journée où nous célébrons la proclamation de la Déclaration universelle des droits de la personne, je pense qu'il convient de souligner les grands progrès que nous avons accomplis au cours des quatre dernières décennies.

A mon avis, il importe aussi de reconnaître et d'appuyer l'extraordinaire contribution que les Canadiens ont apportée, individuellement ou collectivement, à la réalisation de ces progrès.

Enfin, nous devons profiter de l'occasion pour prendre conscience qu'il nous reste beaucoup à faire avant de pouvoir être complètement satisfaits de nos progrès. Nous avons à notre compte de bonnes et même de très bonnes réussites, mais il reste du travail à faire.

Nous devons donc demeurer vigilants chez nous et continuer à exercer notre influence à l'étranger. Nous devons essayer de trouver des moyens plus novateurs de stimuler le respect des droits de la personne dans les pays où ils sont actuellement lettres mortes.

[Traduction]

Monsieur le Président, l'attachement du Canada à l'égalité a gagné encore davantage en crédibilité en mars dernier, lorsque notre premier ministre (M. Mulroney) a signé une proclamation engageant le Canada, pour la prochaine décennie, dans un programme d'action mondial destiné à contrer la discrimination raciale. Bien que ce geste ait eu lieu, comme il se devait, durant l'Année internationale de la paix, nous sommes aussi dans la deuxième décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Espérons donc que les Canadiens, partout au pays, deviendront encore plus profondément équitables et sauront influencer le reste du monde, de façon qu'il ne soit jamais nécessaire de proclamer une troisième décennie du même genre.

Des voix: Bravo!

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Si le 7 décembre 1971 devait entrer dans l'histoire comme un jour d'infamie, monsieur le Président, le 10 décembre 1948 doit être considéré comme un jour d'espoir. Ce jour-là, en effet, les Nations Unies ont proclamé la Déclaration universelle des droits de l'homme. Rédigée par René Cassin, un Français qui, avec sa famille, avait subi les horreurs de la tyrannie nazie et comprenait d'une façon poignante l'importance des droits de